



Revendiquer mes droits de fille

Par **tiote**, le **13/06/2011** à **01:51**

Bonjour,
Quels sont mes droits suite au décès de mon beau père avec qui j'ai toujours vécu depuis ma naissance, à sa charge ainsi que ma mère et ceux même après qu'elle a quitté le domicile et ensuite divorcée, je suis toujours restée avec mon beau père qui pour moi est bien sur mon père mais pas légalement forcément. J'ai un demi-frère et une demi-sœur qui eux sont ses vrais enfants, on a la même mère.
Ai-je des droits, même moindres, comme mon demi-frère et ma demi-sœur ?? mon beau père m'a élevée depuis ma naissance, déclaré à charge, et aux impôts, etc. par contre ma demi-sœur, même si elle a toujours été déclarée comme moi et mon demi-frère n'a jamais vécu avec nous et renie son père, elle a vécu depuis sa naissance avec sa grand-mère. A-t-elle malgré tout autant de droits ?? Il est possible de justifier que moi-même j'ai toujours vécu avec mon beau père, mon demi-frère et notre mère par les déclarations que j'ai été à charge et également par des témoignages sur l'honneur des personnes de l'entourage, amis, familles, voisins. De même pour ma demi-sœur ou ces personnes peuvent déclarer sur l'honneur qu'elle n'a jamais vécu avec ses parents mais avec sa grand-mère.
Merci d'avance de votre réponse